



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Nature, Prévention des risques naturels
et routiers
Pôle cycle de l'eau nature et écosystème

Bastia, le 05/03/2024

Références à rappeler :
Affaire suivie par : Béatrice Dufour
Tél : 04 20 06 70 37
beatrice.dufour@haute-corse.gouv.fr
2023-

MOTIVATION DE LA DÉCISION

OBJET

Procédure de participation du public par voie électronique en application des dispositions de l'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement : déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de deux cours d'eau sur la commune de Calacuccia, par la communauté de commune Pasquale Paoli dans le cadre de sa mission gémapi.

MOTIVATION

Le dossier visé en objet et soumis à la participation du public par voie électronique a fait l'objet d'aucune observation .

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, la décision adoptée à l'issue de cette procédure aura pour objet de déclarer d'intérêt général les travaux d'entretien de ces cours d'eau portés par la communauté de commune Pasquale Paoli et de permettre l'accès aux cours d'eau via les parcelles privées, conformément à l'art. L215-18 CEnv, pendant la durée des travaux, dans la limite d'une largeur de six mètres.

Le Préfet,

Michel PROSIC

Michel PROSIC





Service Eau, Nature, Prévention des risques naturels
et routiers
Pôle cycle de l'eau nature et écosystème

Bastia, le 05/03/2024

Références à rappeler :
Affaire suivie par : Béatrice Dufour
Tél : 04 20 06 70 37
béatrice.dufour@haute-corse.gouv.fr
2023-

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

OBJET

Procédure de participation du public par voie électronique en application des dispositions l'article L.123-19-1 II du Code de l'environnement : déclaration d'intérêt général pour les travaux d'entretien de deux cours d'eau sur la commune de Calacuccia, par la communauté de commune Pasquale Paoli dans le cadre de sa mission gémapi.

AFFICHAGE ET PUBLICATIONS

Un avis informant le public a été:

- mis en ligne sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse le 18 janvier 2024, <https://www.haute-corse.gouv.fr/consultations-publiques-r616.html> et ce pendant 31 jours.

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Le public a été invité à présenter ses observations et propositions, au regard du dossier complet mis à disposition sur le site internet des services de l'État en Haute-Corse du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs, en les adressant, par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-consultation-publique-eaubiodiv@haute-corse.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de la Haute-Corse
Service Eau, Nature, Prévention des Risques Naturels et Routiers
Pôle Cycle de l'eau nature et écosystème
8 boulevard Benoîte Danesi
CS 60008
20411 Bastia Cedex 9

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le dossier soumis à la participation du public par voie électronique a fait l'objet d'aucune observation. Il en ressort que le projet d'arrêté est validé en tant que tel.

Le Préfet,


Michel PROST